

Procès-verbal et relevé des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à 18h00, le Conseil municipal de la commune d'AVAILLES EN CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur BIET Bernard, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 septembre 2025

Etaient présents : Mrs BIET Bernard, LEDOUX Pierre, PAGES Axel, CHAUMONT Christian, MILLET Emmanuel, LECLAIRE Laurent, TREMEL Jean-Pierre, LARDEAU Jean-Pierre, et Mmes BERGER Stéphanie, TESTARD Nathalie, AUGER Nadia.

Etaient absents et excusés : Mrs. GOVAERT Gérard (donne pouvoir à M LEDOUX Pierre), FRUCHON Damien (Donne pouvoir à M. MILLET Emmanuel), MORINEAU Christophe, et Mmes Mme PICARD Anne (donne pouvoir à M. PAGES Axel), THIAUDIERE Patricia, PINEAU Martine, SPIEGEL Coralie, PIERRE-ANTIER Nathalie.

A été nommé secrétaire de séance : M. Axel PAGES

Le quorum étant constaté le Maire ouvre la séance à 18h00 :

Présentation de la nouvelle Secrétaire Générale de Mairie, Mme Isabelle Raynal qui a pris son poste le 1^{er} septembre 2025,

1. Approbation du PV de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 28/07/2025

Délibération N°56/2025

2. Prévention du risque incendie – Mise à jour des massifs classés à risque du département de la Vienne

Délibération N°57/2025

En réponse aux événements climatiques exceptionnels survenus en 2022, la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 a été adoptée afin de renforcer les dispositifs de prévention et de lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, en particulier les feux de forêt et de végétation. Cette législation vise à améliorer la protection des biens et des personnes tout en optimisant les conditions d'intervention des services de secours. Elle prévoit notamment l'identification des aléas incendie dans les "nouveaux territoires de feu" ainsi que la déclinaison d'outils opérationnels relevant de la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI).

Dans le département de la Vienne, la mise en œuvre de cette loi se traduit par une révision des dispositifs existants et notamment une actualisation du classement des massifs à risque qui porte à 28 le nombre de massifs classés.

La commune d'Availles-en-Châtellerault est concernée par le massif de Prinçay. Dans ce contexte, Monsieur le Préfet, par courrier du 23 juin 2025, sollicite l'avis du Conseil municipal sur l'actualisation des massifs forestiers classés à risque d'incendie du département de la Vienne.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion d'information a été organisée avec les habitants concernés de ce secteur et sur la nécessité de débroussaillage pour la prévention des risques d'incendies dans cette zone sensible. Deux courriers ont été adressés à ces personnes pour leur rappeler ces obligations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité et rappelle aux habitants concernés d'être vigilants sur le respect des règles de débroussaillage auxquelles ils sont contraints.

3. Vente du broyeur

Délibération N°58/2025

La commune possède un broyeur à végétaux de marque BOMFORT HAWK54.

Lors d'un précédent Conseil municipal, nous avons validé le principe de faire appel à un professionnel pour pratiquer le broyage des talus et des fossés sur la commune.

Ce matériel n'est plus utile et il est nécessaire de le vendre.

Il a été mis en vente sur INTRAMUROS, l'acquéreur le mieux offrant a proposé le rachat du broyeur pour la somme de 6000 € HT,

Après en avoir délibéré, et suivant l'avis favorable de la Commission Entretien, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- la cession du broyeur à végétaux pour la somme de 6000 € HT à ETA LEPINE,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches relatives à cette cession.

4. Participation financière à la destruction des nids de frelons

Délibération N°59/2025

Au cours des deux dernières années notre commune a été relativement épargnée par les invasions de frelons asiatiques.

Cette année, au cours du printemps et de l'été, nous n'en avons pas vu beaucoup. Par contre depuis quelques semaines les frelons ont refait leur apparition sur notre commune. Cette espèce invasive est dangereuse pour les humains, particulièrement pour les personnes fragiles ainsi que pour la biodiversité.

Considérant que la présence du frelon asiatique et son développement rapide sur le territoire de la commune sont avérés ;

Considérant que le coût de la destruction d'un nid de frelons asiatiques peut être onéreux et que cela constitue un frein à l'éradication de l'espèce par les particuliers ;

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un dispositif d'aide financière au bénéfice des particuliers, afin de participer à la lutte collective contre le frelon asiatique, de protéger la santé publique des habitants et concourir ainsi au maintien de la biodiversité.

Comme nous l'avons fait il y a trois ans, pour inciter les habitants à être vigilants sur la détection et la destruction de nids de frelons asiatiques, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder une aide financière de 50% du coût de la destruction d'un nid de frelons asiatiques, plafonnée à 75 € par nid détruit,
- d'accorder cette aide sur la présentation d'un justificatif de la dépense,
- de donner pouvoir au Maire ou son représentant pour la mise en œuvre de cette action.

5. Contrats de maintenance du radar pédagogique Elan-cité,

Délibération N°60/2025

Le radar pédagogique a été acheté par la commune il y a 5 ans. Il fonctionne parfaitement et nous sommes satisfaits de son efficacité.

Il était garanti pendant 5 ans mais cette garantie arrive à terme le 27 janvier 2026.

Le fournisseur nous propose un contrat de service qui permet d'étendre la garantie initiale, pour pérenniser la bonne prise en charge de notre matériel à moindre coût en cas de panne.

Ce contrat prendra en charge de manière illimitée pendant 3 ans les prestations de réparation, d'assistance et de formation pour un coût de 238.80€ TTC par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire un contrat de maintenance avec la société Elan Cité et donne pouvoir au Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires.

Remarque :

Christian Chaumont alerte le conseil sur les excès de vitesse constatés dans le bourg et des deux-roues motorisés particulièrement bruyants et dangereux.

6. Logiciel de réservation des salles : MyGRR-Cloud,

Délibération N°61/2025

Un logiciel gratuit a été mis en place en 2024 pour la gestion de la réservation des salles de la commune. Il nous donne toute satisfaction par sa simplicité d'utilisation et sa capacité à permettre au public de consulter l'état de réservation des salles en ligne.

Pour qu'il fonctionne, les données doivent être hébergées sur un serveur. L'AT 86 n'avait pas la possibilité de nous proposer ce service. Nous avons donc un abonnement au serveur MYGRR-CLOUD qui arrive à échéance le 11 octobre 2025. Il faut donc le renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire un abonnement au serveur MYGRR-CLOUD pour un coût de 73 € TTC par an et donne pouvoir au Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires.

7. Admission en non-valeur,

Délibération N°62/2025

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que le trésorier n'a pas pu procéder au recouvrement de certaines factures malgré les recherches ou les poursuites entreprises par la trésorerie du Pays Châtelleraudais.

Le montant de ce produit irrécouvrable s'élève à la somme de 1825,16€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- l'admission en non-valeur de ce produite,
- d'autoriser le Maire à faire le nécessaire auprès de la Trésorerie.

➤ Questions diverses :

a. Ressources humaines :

➤ Diffusion auprès du centre de gestion

L'agent au poste d'adjoint administratif principal à temps complet a sollicité une mobilité professionnelle vers une autre commune.

Nous avons diffusé une offre d'emploi pour son remplacement.

➤ Remplacement temporaire au poste d'agent administratif

Le dépôt des candidatures peut se faire jusqu'au 15 octobre 2025.

Le temps du choix d'un nouvel agent et son préavis éventuel, peuvent demander un certain temps.

Pour cela nous allons procéder au recrutement d'un agent suppléant et au renforcement des horaires de travail d'un agent en place pour faire face aux besoins pendant cette période.

M. Axel Pagès estime que concernant le remplacement de l'adjoint administratif il ne faut pas exclure la possibilité de revoir l'organisation des services entre les agents. Selon lui, il n'est pas forcément nécessaire de procéder à un remplacement poste pour poste. La période transitoire actuelle, marquée par l'arrivée de la nouvelle Secrétaire Générale, constitue une opportunité pour réévaluer les besoins et ajuster l'organisation.

M. Jean-Pierre Lardeau s'interroge sur la pertinence d'un remplacement en temps complet, envisageant qu'un demi-poste pourrait suffire dans un premier temps. Il suggère que la prochaine équipe municipale pourra adapter l'organisation en fonction des besoins réels.

M. Bernard BIET justifie le remplacement de l'agent à temps complet car de nouvelles missions, non prises en charge jusqu'à maintenant, sont demandées à la nouvelle Secrétaire Générale. Comme évoqué au dernier Conseil municipal, suite à la mission d'audit du Centre de Gestion. De même, il a été demandé à la Secrétaire Générale de proposer une nouvelle organisation des services qui doit être soumise pour décision au Bureau. Quant au choix de la personne qui sera recrutée, il sera fait sur la base de la meilleure adaptation du candidat au poste à pourvoir.

➤ Fin du contrat de l'agent en remplacement, sur le poste d'agent d'entretien

Pour faire face aux absences maladie d'un agent d'entretien et sa ses mises en mi-temps thérapeutiques, nous avons été amenés à faire appel à un agent de remplacement qui a été recruté avec un contrat à durée déterminée qui s'achève au 30 septembre 2025.

Depuis le 8 septembre 2025, l'agent titulaire a repris son poste à temps plein. Le recours à un complément d'effectif n'est plus nécessaire.

Jean-Pierre LARDEAU propose de réfléchir à l'externalisation de la tonte du stade. Emanuel MILLET conseille d'envisager la robotisation, la technologie est maintenant fiable et efficace. Bernard BIET rappelle que de nombreux sujets sont actuellement en cours de réflexion au niveau de l'équipe dirigeante du club de foot et qu'il leur a été demandé de mettre des priorités avant d'envisager tout investissement.

b. Location du local auprès de La Pampa,

Ce local, de 110 m2 environ, est actuellement utilisé comme dépôt de pain par le boulanger qui va prendre les locaux de la boulangerie rénovés à partir du début du mois de novembre 2025.

Deux professionnels sont intéressés pour venir s'installer dans ce local. Cela nécessitera un aménagement intérieur pour l'adapter à leurs besoins.

Une première ébauche a été proposée par le cabinet d'architecture Corset-Roche. Dès que nous aurons finalisé les plans et le coût de ces aménagements nous devons les valider en signant un bail qui engagera la commune et les professionnels avant d'entreprendre les travaux.

c. Village d'avenir, retour sur la démarche du CAUE86

Notre candidature à Village d'Avenir a été validée par la Préfecture en mai dernier.

Le périmètre de notre village qui est concerné par cette démarche est le bas de la rue Treuille et les espaces disponibles derrière l'église.

Dans cette démarche, nous avons le soutien d'une personne de la sous-préfecture de Châtellerault.

Nous avons sollicité l'aide CAUE pour nous présenter une première approche des points forts et des points faibles de ce périmètre.

Les élus et les habitants sont sollicités pour apporter leurs idées et suggestions.

Les conclusions des propositions du CAUE seront remises au Conseil municipal avant la fin de l'année.

➤ Interventions des adjoints,

Christian CHAUMONT, adjoint aux relations extérieures :

La Gazette du quatrième trimestre est en cours de finalisation.

Des contraintes d'emploi du temps ne permettront pas de l'envoyer à l'impression avant le 25/09.

Cela conduira à une distribution qui sera décalée dans les dix premiers jours d'octobre.

Pierre LEDOUX, adjoint à l'entretien :

Nous avons alerté le Conseil départemental sur le fait que les bandes rugueuses sur la route départementale R.D. 132 ne sont pas adaptées, voire dangereuses. Le département va faire des contrôles de vitesse avant de décider du maintien ou non de ce dispositif.

Le Conseil départemental va réaliser des purges de chaussée au mois d'octobre sur la R.D. 749

Eboulements dans le chemin de Prinçay : les propriétaires ont fait intervenir un architecte pour borner leur terrain. Le talus fait bien partie de la propriété du riverain. Un accord avec les propriétaires devra être trouvé pour rétablir l'assiette du chemin afin de rétablir la circulation.

Le radar pédagogique actuellement rue du Buisson sera installé rue du Marchais.

Les travaux de l'éclairage du stade sont en cours. Un léger retard est constaté à cause des intempéries.

Axel PAGES, adjoint à la jeunesse :

Un rendez-vous a eu lieu avec la nouvelle directrice de l'école.

Parmi les points abordés, elle a signalé la nécessité de remplacer un tableau blanc interactif actuellement hors service. Un devis a été établi à hauteur de 3 200 € TTC. Une demande de subvention a été déposée dans le cadre du plan Territoire Numérique Éducatif. En fonction de la réponse obtenue, il conviendra de statuer sur cet investissement.

La directrice a également proposé d'organiser l'élection de deux représentants parmi les élèves de CM2 afin de siéger au Conseil Municipal des Jeunes. Cette initiative, jugée pertinente, permettrait de renforcer l'implication des élèves dans la vie citoyenne de la commune.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a d'ailleurs été représenté lors du Forum des associations, avec un stand dédié. Plusieurs jeunes intéressés ont été identifiés à cette occasion.

Une prochaine rencontre est prévue le vendredi 19 septembre à 18h30, en salle du conseil et des mariages.

Côté périscolaire, le nouveau service de restauration, désormais assuré par l'Unité de Production Culinaire de Châtelleraut, donne entière satisfaction. L'équipe encadrante apprécie l'accompagnement proposé, et la qualité des repas est au rendez-vous. La mise en place d'un service unique a également permis de réduire les besoins en personnel.

Une réunion des maires du bassin de vie du sud châtelleraudais est programmée dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), le 1er octobre 2025, à la mairie de Vouneuil-sur-Vienne.

➤ Divers :

○ Véranda à l'entrée de la mairie :

L'hiver l'entrée de l'accueil est très froid. Il a été demandé à des professionnels de nous faire des propositions pour couper les entrées d'air,

○ Inauguration des locaux de la boulangerie :

Afin de mettre en valeur les travaux réalisés, de remercier les financeurs et les entreprises qui ont été impliqués sur ce chantier, nous organiserons une inauguration après l'installation des équipements du boulanger le samedi 18 ou le 25 octobre 2025.

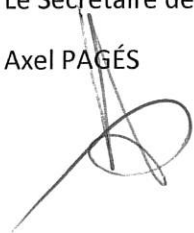
○ Vidéoprotection :

Quatre caméras sont en cours d'installation à l'Espace Descartes. Elles devraient être opérationnelles d'ici la fin du mois d'octobre. L'enregistreur sera placé à la mairie. Une signalisation sera mise sur place.

Séance levée à 20h00

Le Secrétaire de Séance

Axel PAGES



Le Maire

Bernard BIET

